

# **CONTY - REGLEMENT DE LA REDERIE DE L'ASCENSION DU JEUDI 26 MAI 2022**

## **Article 1 : Inscription**

Toute participation à la réderie organisée par la Commune de Conty, Luzières et Wailly doit faire l'objet **obligatoirement** d'une inscription auprès de la Mairie sur place aux horaires habituels d'ouverture ou par mail : festivites.clw@gmail.com en remplissant le bulletin ci-contre.

## **Article 2 : Lieu et accessibilité**

La réderie aura lieu le jeudi 26 mai 2022 de 5h30 à 18h00 à Conty. L'accès aux véhicules sera autorisé jusqu'à 8h00. Au-delà de cet horaire, aucun véhicule ne pourra circuler.

## **Article 3 : Emplacement**

Emplacement par tranche de 5 mètres.

Dès votre arrivée sur le site, il vous sera communiqué par les organisateurs le numéro et le lieu de votre emplacement. Il ne sera pas possible de modifier l'emplacement qui vous sera indiqué. Tous les emplacements seront numérotés. L'installation sauvage sans inscription fera l'objet d'une exclusion immédiate.

## **Article 4 : Tarif**

**GRATUIT** mais sur réservation **OBLIGATOIRE**

## **Article 5 – Objets mis en vente**

Seuls les produits personnels et usagés doivent mis à vente. La vente d'animaux, d'armes et produits dangereux est strictement interdite.

## **Article 6 – Respect des organisateurs et exposants**

Chaque exposant devra respecter les consignes des organisateurs et les limitations de son emplacement. Chaque exposant devra faire preuve de civisme ; faute de quoi, il pourra être exclu par les organisateurs.

## **Article 7 : Libération des emplacements et propreté des lieux**

Les emplacements devront être libérés à partir de 18 heures et laissés dans un parfait état de propreté. Aucun déchet ne devra être laissé sur place.

## **MESURES DE SECURITE SANITAIRE**

**Les mesures sanitaires en vigueur à la date du 26 mai 2022 devront être appliquer.**